

Conseil Communautaire du 11 mai 2017

D 2017	D	02
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	65 dossier 1 à 2 - 64 dossier 3 à 7	
Votants	72 dossier 1 – 73 dossier 2 à 7	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **5 mai 2017** s'est réuni à la salle des Fêtes de MARCELLUS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Emmanuel MORIZET à compter du dossier 3) – Emmanuel MORIZET (dossier 1 à 2)
<u>Fauillet</u>	Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gavrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES - Jean-Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU à compter dossier 2) – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Patrick COUZINEAU) Anne MAHIEU (dossier 1) - Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Marie-Françoise BOUGUES) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir Josette JACQUET) - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN – Nicolas MINER (à partir du dossier 2)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA (+ pouvoir André CORIOU)
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL (suppléant)
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU) – Guy LAUMET – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET - Jacky TROUVÉ
<u>Villeteon</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Caroline DELRIEU-GILLET)

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN – Alain LERDU - Alexandre FRESCHI - Bernard CABANE – Gilbert DUFOURG – Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS - Maryse VULLIAMY – Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Marie-Françoise BOUGUES – Patrick COUZINEAU Josette JACQUET – Bernard MANIER – Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Michel COUZIGOU – Nicolas MINER (dossier 1) - Philippe RIGAL – Jacques BRO - André CORIOU - Jean-Pierre VACQUÉ - Eric BOUCHAUD – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Caroline DELRIEU-GILLET – Anne MAHIEU (à compter du dossier 2) - Emmanuel MORIZET (à compter du dossier 3)

Pouvoirs de

Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA – Marie-Françoise BOUGUES à Jean-Pierre MARCHAND – Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN – Josette JACQUET à Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE – André CORIOU à Isabelle CESA – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON – Caroline DELRIEU GILLET à Christophe COURREGELONGUE – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 2) - Emmanuel MORIZET à Maryline DE PARSCAU (à compter du dossier 3)

Secrétaire de Séance

Daniel BORDENEUVE

MISE EN PLACE D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

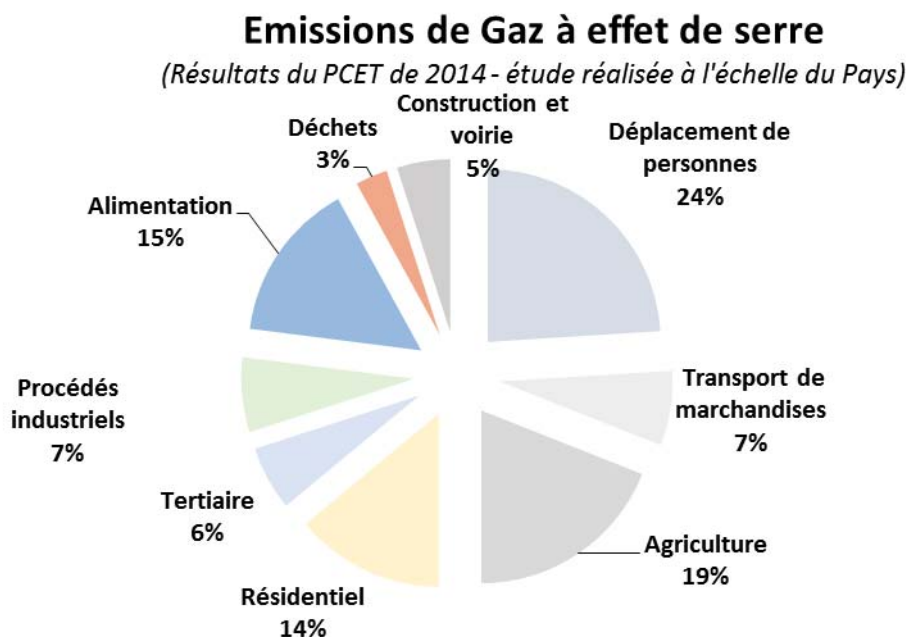
Objet de la délibération

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central.

Exposé des motifs

1- PRINCIPAUX RESULTATS DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

En 2012, Val de Garonne Agglomération s'est lancée dans la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, comme la loi Grenelle II l'exigeait.



A l'échelle nationale, 15% des émissions de GES sont **directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales**, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, etc.). Ce chiffre **atteint 50% si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations** en matière d'habitat, d'urbanisme, d'aménagement et d'organisation des transports.

Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) remplacent les plans climat-énergie territoriaux (PCET).

2- PCAET, LE NOUVEAU CADRE

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

La mise en place des PCAET est confiée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (article 88 de la LTECV). Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans. Il fait l'objet d'une évaluation environnementale au fur et à mesure de son élaboration.

Rappel des objectifs nationaux fixés par la LTECV à l'horizon 2030 :

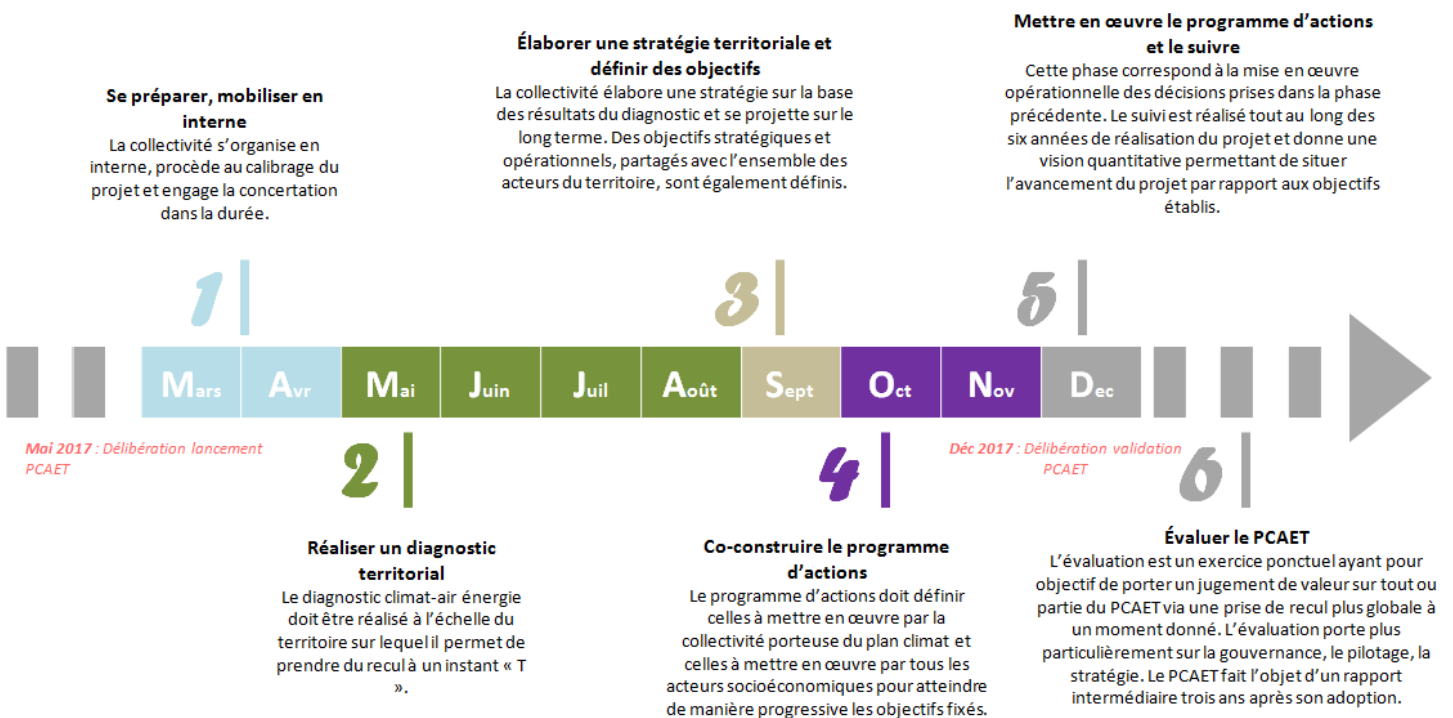
- réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 1990,
- réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Il va permettre, par ailleurs, de prendre conscience de la nécessité, pour la collectivité, de lutter contre les polluants atmosphériques.

Enfin, le PCAET donne la possibilité à Val de Garonne Agglomération d'obtenir les clés d'économies et de recettes futures par l'exigence d'une réduction de notre consommation énergétique (exemple : les bâtiments publics) ainsi que la nécessité d'une stratégie publique d'une production d'énergies renouvelables.

4- CALENDRIER ET COUT ET DE MISE EN ŒUVRE

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre se décline de la façon suivante :



Le PCAET se compose :

- ▶ d'un diagnostic (avec l'estimation des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et les consommations énergétiques de tous les secteurs d'activité listés, ainsi que la production d'énergies renouvelables et les domaines du territoire les plus vulnérables au changement climatique),
- ▶ d'une stratégie territoriale et d'objectifs,
- ▶ d'un plan d'actions,
- ▶ d'une évaluation.

Son coût de mise en œuvre est estimé à **20 000 €**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial dès mai 2017,

Décide d'inscrire la somme de 20 000 € au budget pour la réalisation du diagnostic, du plan d'actions et de l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial,

Prend acte du calendrier de mise en œuvre,

Précise que l'imputation budgétaire est la suivante : APPC - PCET – article 617

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>		
<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	60	
<i>Contre</i>	4	Michel FEYRY –Guy FARBOS – Francis LABEAU – Michel GUIGNAN
<i>Abstention</i>	9	Didier MONPOUILLAN – Bernard MONPOUILLAN – Gérard MARTET – Jacques PIN – Serge LAGROLLET – Claudette TILLOT – Gaëtan MALANGE – Marie-France BONNEAU - Guy IANOTTO

Fait à Marmande, le 11 mai 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 12.5.2017

Notification

Le